Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902126-20251208-D2025_12_08_17-DE

PLOUZANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33
Procuration : 5
Délibération rendue exécutoire
le :
Convocation du Conseil Municipal
en date du : 01/12/2025
Affichage en date du : 01/12/2025
Publication en date du :

Réception en préfecture :

N° **2025-12-08-17**

L'an deux mille vingt cinq
Le huit décembre, à 18 h 30

Le Conseil municipal de la Commune de PLOUZANÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yves DU BUIT, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Karine MENARD qui a donné procuration à M. Sylvain ROUDAUT, Mme Florence CANN à M. Jacky LE BRIS, Mme Hélène BARDAN à Mme Cathy LE GALL, Mme Souad DUHAZE à Mme Roseline THOMAS, et M. Léo ROBERT à M. Yves DU BUIT.

Secrétaire de Séance : Mme Cathy LE GALL

Objet : **Convention jumelage culturel collège Victoire Daubié / association Longueur d'Ondes pour les années 2024-2025 et 2025-2026**

Rapporteur : Isabelle ROUAULT

Vu l'avis favorable de la commission « Dynamisme et attractivité de la vie locale » en date du 25 novembre 2025,

Mme Isabelle ROUAULT, conseillère déléguée à la jeunesse, expose au Conseil Municipal qu'au printemps 2023, l'association brestoise Longueur d'Ondes, le principal et l'équipe pédagogique du collège Victoire Daubié de Plouzané ont entamé l'écriture d'un jumelage culturel sur les trois années scolaires à venir : 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026. Annuellement, ils s'engagent à coécrire un programme d'éducation artistique et culturelle à l'attention de la cohorte de sixième, sur la notion d'« écouter ». Cela représente chaque année entre 90 et 120 participants. L'enjeu du jumelage est de permettre aux élèves de découvrir la pratique radiophonique.

D'abord, les élèves apprennent à « écouter ». Ils développent cette compétence en se familiarisant avec des contenus radiophoniques, en participant au Festival Longueur d'Ondes et en se lançant dans l'exploration sonore d'un territoire non loin du collège. Tout cela donne lieu à trois créations sonores mêlant entretiens et field recording.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902126-20251208-D2025_12_08_17-DE

Chaque année, le budget total de l'action est d'environ 10 500 €.En 2023-2024, les élèves ont travaillé sur la thématique du littoral et ont interviewé plusieurs scientifiques du territoire. La ville de Plouzané s'était engagée via une convention à participer au projet à hauteur de 1 000 €.

En 2024-2025, les élèves ont travaillé sur la thématique de l'agriculture et sont allés visiter et interroger plusieurs fermes du territoire, ce qui a donné lieu à une restitution au Centre Culturel François Mitterrand en juin 2025 avec les participants aux ateliers et les classes de CM1-CM2 de l'école Kroas Saliou.

La ville s'était également engagée par le biais d'une convention à participer à hauteur de 1 000 € sur le budget 2025 du service « culture-animation ». A ce jour, la somme n'a pas encore été versée.

En 2025-2026, les élèves travailleront sur la thématique de la « Faune et la Flore » en collaboration avec l'association « Astrolabe Expedition » présente sur le technopôle. Les ateliers avec les journalistes auront lieu la semaine du 2 mars 2026 avec 4 classes de 6ème, soit 120 élèves. L'association réfléchit à organiser une journée de restitution des trois années scolaires pour clôturer le jumelage en juin 2026.

Aussi, une participation de la ville de 1 000 € est envisagée au BP 2026 du service « culture-animation ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➢ ***APPROUVE*** le versement de la somme de 1 000 € afin de respecter la convention qui lie la ville de Plouzané avec l'association Longueur d'Ondes en 2024-2025,

➢ ***AUTORISE*** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour l'année scolaire 2025-2026 et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération,

➢ ***PRECISE*** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 et au budget primitif 2026 chapitre 011, ligne 611 « prestation de services» du service « culture-animation ».

Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE PLOUZANÉ 29 (Finistère)

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 9 décembre 2025
Le Maire,

Cathy LE GALL

Yves DU BUIT